

industrie laitière du pays une subvention de 10c. la livre pour qu'elle produise du beurre. Qu'advient-il de nos approvisionnements en cette denrée si l'on retire la prime? Nous serons dans un état lamentable. On ne peut s'engager dans l'industrie laitière aujourd'hui pour l'abandonner demain. Il faut faire des préparatifs et prendre les dispositions voulues, cultiver l'été la provende qui servira le printemps suivant. J'exhorte le Gouvernement à nous tenir au courant à l'avenir par l'entremise du ministère de l'Agriculture.

Nous aimerions savoir quand la subvention sur le blé versée aux meuniers sera supprimée. J'ajoute un mot à ce qu'a dit l'honorable député de Medicine-Hat sur les producteurs de betteraves; ces gens m'intéressent parce qu'au Manitoba, nous nous sommes donnés beaucoup de mal pour inaugurer un établissement de transformation de la betterave afin d'améliorer et de varier la culture consacrée jusqu'alors uniquement à la culture des céréales. Voilà pourquoi nous avons lancé cette entreprise, mais aujourd'hui nous pouvons à peine la maintenir.

Je ne veux pas répéter tout ce qu'on a déjà dit à ce sujet. L'honorable député de Medicine-Hat a expliqué que la pulpe sert de fourrage l'hiver et que la betterave vaut la canne comme productrice de sucre. Je tiens à consigner au compte rendu, toutefois, les projets des producteurs de betterave. Ils ont eu l'amabilité de m'inviter à leurs assemblées, et puisqu'ils sont mes commettants, j'estime qu'il est de mon devoir de vous communiquer leurs requêtes.

1. Ils demandent l'établissement d'un tarif de sucre bien fondé prélevant sur le sucre brut à 90 degrés un impôt équivalant à 96 p. 100 du tarif exigé sur le sucre blanc à raison de \$2.64 et \$1.84 les cent livres.

2. Le rétablissement immédiat des droits de douane prescrits sur le sucre brut aux articles 135 et 135 (b) en attendant la modification du tarif.

3. Une enquête sur les profits des raffineurs du sucre de canne depuis vingt ans et leur justification.

4. Une enquête sur le but réel de ce qu'on nomme le fonds de péréquation du sucre et sur son emploi.

5. Publication de la gestion et du rapport comptable du fonds par l'Administration du sucre depuis son institution jusqu'à date, lequel fonds se chiffre actuellement par plus de 16 millions de dollars.

6. La nomination immédiate d'un homme de l'industrie betteravière comme administrateur conjoint du sucre, poste actuellement occupé par un homme qui a vécu presque toute sa vie des commissions prélevées sur les importations de sucre brut.

Je désire signaler ces questions à l'attention du ministre de l'Agriculture. L'honorable député de Medicine-Hat désirait savoir pourquoi nous n'avons pas quatre ou cinq fois plus de sucre que la quantité actuelle. Je vais déposer certains renseignements au compte rendu. Je les tire de *Canadian Sugar Policy*:

Une autre condition malheureuse dans la situation compliquée de l'industrie canadienne du sucre provient de ce que deux betteraveries d'Ontario, à Chatham et à Wallaceburg, et deux d'Alberta, à Raymond et à Picture Butte sont la propriété respective de la Canada Dominion Sugar Company et d'une subsidiaire de la B.C. Sugar Refining Company, lesquelles compagnies exploitent en même temps de grandes raffineries de sucre de canne à Montréal et à Vancouver. Ces gens ne seront jamais en faveur de l'industrie betteravière tant que le raffinage du sucre de canne rapportera plus que celui du sucre de betterave et, tant qu'elles maintiendront dans le statu quo l'industrie betteravière, la St. Lawrence Cane Sugar Refinery, propriété de M. J. I. W. McConnell, qui contrôle aussi le *Standard*, le *Star* et le *Herald* de Montréal, et l'Atlantic Acadia Cane Sugar Refinery s'assurent pour elles-mêmes le monopole lucratif de tous les produits de la canne à sucre.

A l'instar des autres orateurs, je tiens à être bref et je ne veux pas en dire plus long à ce sujet. Mais il semble que tout le monde ait fait allusion à ce que j'avais à dire moi-même.

La Bourse des grains de Winnipeg me touche de près, et j'appuie tout ce que l'honorable député de Battle-River (M. Fair) a dit à ce sujet. Je dirai au présent gouvernement ou à tout autre gouvernement qui lui succédera: le Ciel nous protège de la réouverture de cette bourse des grains, car c'est le cultivateur de l'Ouest, à la sueur de son front, qui a payé le coût de chaque pierre, de chaque brique de cet édifice. Ne l'oubliez jamais. Ne lui permettez pas de rouvrir ses portes. La Commission des blés s'est bien acquittée de sa tâche. Ce n'est pas souvent que je fais des compliments au Gouvernement, mais je lui dirai qu'il a accompli du bon travail cette fois, bien qu'il puisse faire encore mieux. Dans un monde comme celui que Henry Wallace a décrit lorsqu'il a parlé du siècle de l'homme du peuple, s'attendait-il qu'en 1945 ou 1946 nous permettrions encore une fois la spéculation sur les produits du cultivateur? Certes non. On n'aura plus jamais de justification pour permettre de spéculer sur les produits de la ferme. Je n'y vais pas par quatre chemins, mais je suis sincèrement convaincu de mes affirmations lorsque je dis que jamais nous ne permettrons une telle spéculation. A mon sens aucun homme n'a le droit de spéculer sur la nourriture d'une nation; on ne doit jamais tolérer un tel état de choses. Je n'entretiens aucun préjugé contre les gens de la Bourse des grains. Ce sont tous de